



Commune de Samognat

Note de présentation brève et synthétique Du CFU 2025 Et du Budget Primitif 2026

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires (budget primitif et compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet*.

* Site internet SAMOGNAT : www.samognat.fr

Pour rappel l'année 2024 marque le passage de la nomenclature comptable de la M14 à la M57.

Le compte administratif d'une année N-1 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de cette année (N-1). Il doit être voté par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante celle à laquelle il se rapporte. Cependant, à partir de 2024, on ne parle plus de Compte de Gestion (CG) dressé par le Comptable et de Compte Administratif (CA) dressé par l'ordonnateur, le Maire MAIS de Compte Financier Unique (CFU) qui retrace conjointement (entre le Comptable et l'Ordonnateur) le réalisé 2024 de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement assurant la gestion des affaires courantes et récurrentes, et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à équiper la commune et préparer l'avenir.

⇒ La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien ; la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune et de ses services.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent pour une grande partie aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, et des dotations versées par l'Etat, et pour une partie moindre, aux revenus des immeubles (location de logements, de la salle polyvalente, loyers et redevances Famy (carrière et ISDI), loyer centrale photovoltaïque), et vente de bois et autres remboursements partiels de TVA sur entretien des voies et des bâtiments publics, paiements de redevances, ou vente de bois.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des voies, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

⇒ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également dans ces dépenses, le remboursement du capital des emprunts en cours.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), au Fonds de Compensation de la TVA et aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple subventions reçues pour les travaux de mise en accessibilité d'un bâtiment, la mise en sécurité d'une voie, etc....)

II. Le Compte Financier Unique 2025

a) Contexte

Le compte administratif 2024 a été voté le 07 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Le budget primitif 2025 a été voté le 07 avril 2025 avec une volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en diminuant les charges à caractère général, les charges financières ;
- de minimiser les dépenses d'investissements afin d'assurer le financement des divers travaux (embellissement et réfection..)
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de Fonctionnement en 2025

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **668 159.09€**, dont 639 738.04€ de dépenses réelles.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **1 506 837.06 €**, dont 1 506 835.06€ de recettes réelles.

Pour rappel, les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution ; voici par exemple l'évolution sur ces trois dernières années de la dotation globale de fonctionnement versée à Samognat :

DGF 2016 =	33 925 €
DGF 2017 =	22 372 €
DGF 2018 =	16 542€
DGF 2019 =	10 410€
DGF 2020 =	5 309€
DGF 2021 =	302€
DGF 2022 =	0€
DGF 2023 =	0€
DGF 2024 =	0€
DGF 2025 =	0€

Les indemnités des élus sont supportées sur le chapitre 065 (autres charges de gestion courante).

	Indemnités perçues au titre du mandat communal		Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans syndicat mixte		Indemnités perçues représentant de la commune au sein d'une SEM ou SPL	
	Indemnités Brutes	Remboursement/Avantage en nature	Indemnités Brutes	Remboursement /Avantage en nature	Indemnités Brutes	Remboursement /Avantage en nature
Maire Annie ESCODA	19 878.36€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
1^{ère} Adjointe Sylvie ECOCHARD	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
2^{ème} Adjoint Didier TERRASSON	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
3^{ème} Adjoint Dominique ROTTIER 01/01-30/06 Xavier REYNIER 01/07-31/12	2 638.92€ 2 638.92€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
4^{ème} Adjoint Serge CARMINATI	5 277.84€	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Ce chapitre 065 retrace également les dépenses liées aux subventions (compte 65748). La commune a décidé des subventions suivantes :

Organismes	Montant accordé
ASCS	3 036.00€
Société de Chasse de Samognat	1 500.00€
AMF Aide pour Mayotte (sinistre)	1 500.00€
Sou des Ecoles de Matafelon-Granges	510.00€
Adapei	300.00€
APSHB (Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey)	200.00€
Historia	100.00€
Amicale du personnel des Monts Berthiand	100.00€
FNACA	100.00€
TOTAL	7 346.00€

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2025
011	Charges à caractère général	266 466,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	140 719,72 €
014	Atténuation de produits	38 723,00 €
65	Autres charges de gestion courante	144 022,09 €
66	Charges financières (b)	14 257,19 €
67	Charges exceptionnelles (c)	35 549,33 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES REELLES</u>		639 738,04 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 421,05 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES</u>		28 421,05 €
<u>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>668 159,09 €</u>

FONCTIONNEMENT : RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2025
002	Résultat de fonctionnement	618 290,26 €
<u>REPRISE RESULTATS EXERCICES CUMULES</u>		618 290,26 €
013	Atténuation de charges	1 625,58 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	261 141,11 €
73	Impôts et taxes	223 549,88 €
731	Fiscalité locale	223 643,00 €
74	Dotations, subventions et participations	72 098,90 €
75	Autres produits de gestion courante	64 240,86 €
76	Produits financiers b	294,64 €
77	Produits exceptionnels ©	39 952,83 €
<u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u>		886 546,80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	2 000,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</u>		2 000,00 €
<u>TOTAL RECETTES</u>		888 546,80 €
<u>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>1 506 837,06 €</u>

c) La fiscalité

Le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taxes depuis plusieurs années.

Voici les taux votés en 2025 :

Taxe foncière / bâti:	29,56 %
Taxe foncière / non bâti:	36,09 %
Taxe habitation résidence secondaire :	6,88%

d) Vue d'ensemble de la section d'Investissement 2025**INVESTISSEMENT : DEPENSES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2025 réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	32 866,02 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	- €
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	- €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	139 695,99 €
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	67 721,63 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €
<u>TOTAL DES DEPENSES REELLES</u>		240 283,64 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	2 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	864,00 €
<u>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</u>		2 864,00 €
<u>TOTAL DEPENSES</u>		210 281,62 €
<u>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		243 147,64 €

Les principaux projets d'investissement inscrits en dépenses au budget de l'année 2025 étaient les suivants :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la scène de la salle des fêtes,
Achat de terrain au centre du village,
Pergola pour la salle des fêtes,
Store pour la salle des fêtes,
Achat de tables et bancs pour la salle des fêtes,
Marquise pour la mairie,
Logiciel cimetière.

INVESTISSEMENT : RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réalisé 2025
001	Solde d'exécution de la section	
13	Subventions d'investissement reçues	37 576,57 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
21	Immobilisations corporelles	0
22	Immobilisations reçues en affectation	
204	Subventions d'équipement versées	4 278,95 €
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 991,21 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	
024	Produits de cessions	
<u>TOTAL DES RECETTES REELLES</u>		65 846,73 €
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	28 421,05 €
041	Opérations patrimoniales (5)	864,00 €
<u>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</u>		29 285,05 €
<u>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEL'EXERCICE</u>		<u>95 131,78 €</u>

Les dépenses d'investissement représentent 243 147.64 € dont 240 283.64 € de dépenses réelles.

Au total des dépenses de 2025 vient s'ajouter le résultat déficitaire de clôture de l'année 2024 s'élevant à 32 866.02 €.

Les recettes d'investissement représentent elles 95 131.78 €, dont 65 846.73€ de recettes réelles.

Certains crédits inscrits au budget 2025 et engagés avant le 31 décembre n'ont toutefois pas été utilisés, ils seront reportés au budget 2026 au titre des « Restes à Réaliser », leur montant s'élève à 83 889.58€ en dépenses (assistance à maîtrise d'ouvrage scène de la salle des fêtes, travaux de la scène de la salle des fêtes, rond-point du Moulin du Pont...) et en recettes 27 876.40€ (subvention HBA et Département de l'Ain pour la scène de la salle des fêtes).

Le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement fait ainsi apparaître un besoin de financement de 204 029.04€ € (R 95 131.78€ - déficit clôture 2024 investissements 32 866.02€ – D 210 281.62€ – RAR Dépenses 83 889.58€) + RAR Recettes 27 876.40€.

A) RESULTATS 2025	Dépenses	Restes à réaliser dépenses (1)	Total dépenses	Recettes SANS LES EXCEDENTS	Restes à réaliser recettes (2)	Total recettes	Résultat hors R A R
Investissement	210 281,62	83 889,58	294 171,20	95 131,78	27 876,40	123 008,18 €	-115 149,84
Fonctionnement	668 159,09	0,00	668 159,09	888 546,80	0,00	888 546,80 €	220 387,71
TOTAL	878 440,71	83 889,58	962 330,29	983 678,58	27 876,40	1 011 554,98 €	105 237,87

d) Etat de la dette au 31 décembre 2025

Emprunts à taux fixes	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt en €	Capital restant dû au 01/01/2025 en €	Capital restant dû au 31/12/2025 en €	Durée résiduelle au 31/12/2025 en €	Taux	Annuités de l'exercice		
							Capital	Intérêts	TOTAL ANNEE 2025
INVESTISSEMENTS 2009 / A0109166000	CAISSE EPARGNE RHONE Alpes	600 000,00	197 008.19	151 805.20	4,08	4,21%	35 809.31€	9 393.68€	45 202,99€
AMENAGEMENT PLACE MAIRIE ET SALLE DES FETES 2022 / 08916908	BANQUE POPULAIRE	500 000,00	402 266.61	366 774.12	11,00	0,89%	31 912.32€	3 580.17€	35 492,49€
TOTAL		1 100 000,00	599 274.80	518 579.32			65 839.12 €	14 856.36€	80 695,48€

III Le budget primitif 2026

a) Contexte

Le budget primitif a été voté le 02 Mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant ses heures d'ouverture.

Il s'agit **d'une prévision**, contrairement au Compte Financier Unique (CFU) anciennement Compte Administratif qui est une photo des comptes à la fin de l'exercice comptable, le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET GENERAL COMMUNE DE SAMOGNAT

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VUE D'ENSEMBLE

A) RESULTATS 2025	Dépenses	Restes à réaliser dépenses (1)	Total dépenses	Recettes SANS LES EXCEDENTS	Restes à réaliser recettes (2)	Total recettes	Résultat hors R A R
Investissement	210 281,62	83 889,58	294 171,20	95 131,78	27 876,40	123 008,18 €	-115 149,84
Fonctionnement	668 159,09	0,00	668 159,09	888 546,80	0,00	888 546,80 €	220 387,71
TOTAL	878 440,71	83 889,58	962 330,29	983 678,58	27 876,40	1 011 554,98 €	105 237,87

B) COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2025	résultat de clôture 2024	part affectée à l'investissement *	Résultats 2025	Résultat de clôture	R A R	Besoin de financement/fonds de roulement
Investissement	-32 866,02		-115 149,84	-148 015,86	-56 013,18	-204 029,04
Fonctionnement	621 176,36	2 886,10	220 387,71	838 677,97		838 677,97
TOTAL	588 310,34	2 886,10	105 237,87	690 662,11	-56 013,18	634 648,93

Considérant qu'au titre de l'exercice 2025 arrêté, il ressort les résultats suivants :

Excédent de Fonctionnement cumulé de 838 677.97€

Déficit d'Investissement cumulé de 204 029.04€

CI AFFECTATION. REPRISE DES RESULTATS AU BP 2026

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes		Depenses		Recettes	
		002 : EXCEDENT REPORTE	634 648,93	001: Résultat clôture déficiaire réporté	148 015,86	Résultat de clôture reporté	
				R A R	83 889,58	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	204 029,04
						RAR	27 876,40
TOTAL		TOTAL	634 648,93	TOTAL	231 905,44	TOTAL	231 905,44

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement prévues en 2026 :

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 1 059 617.56 €, dont 778 137.69 € de dépenses réelles. Et 281 479.87€ de virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent le même montant, le budget devant être équilibré, soit 1 059 617.56 €, dont 1 057 617.56€ de recettes réelles avec 634 648.93 de reprise de résultats exercice antérieur.

La page suivante décrit de façon synthétique les dépenses et recettes de fonctionnement prévues en 2026

Concernant les charges de personnel certaines cotisations augmentent :

La cotisation CNRACL augmentera encore en 2026 (37,65%), en 2027 (40,65%) et 43,65% en 2028.

Concernant les autres charges de gestion courante, la commune a été sollicité pour le versement de subventions. Il est proposé les subventions suivantes :

<u>Organisme</u>	<u>2026</u>
Club de l'Amitié	1 000€
Sou des Ecoles de Matafelon-Granges	500€
Adapei	300€
TOTAL	1 800€

<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	Description	Montant en €
011 : Charges à caractère général	Principaux postes : Energie _ Combustibles _ Carburants _ Entretien des voies, des bâtiments et des véhicules _ Assurances _ Télécommunications _ Achat de petits matériels _ Bois et Forêt etc.	425 880.00
012 : Charges de personnel et frais assimilés	Salaires, charges et assurance du personnels _ Formations _ Médecine préventive.	145 117.31
014 : Atténuations de produits	Contributions au Fonds National de garantie individuelle des ressources et Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (reversement de ressources fiscales à des collectivités défavorisées).	40 195,00
65 : Autres charges de gestion courante	Indemnités des élus _ Participation aux frais de fonctionnement des écoles _ Subventions aux Associations _ Contribution aux organismes de regroupement, et au SDIS.	155 984.00
66 : Charges financières	Intérêts des emprunts en cours.	10 961.38
67 : Charges exceptionnelles		0.00
68 Dotations aux amortissements	Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions-charges de fonctionnement	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		778 137.69
023 : Virement à la section d'investissement		281 479.87
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements obligatoires.	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		281 479.87
TOTAL		1 059 617.56

<u>Recettes de Fonctionnement</u>	Description	Montant en €
002 : Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement	634 648.93
013 : Atténuation de charges	Remboursement charges de personnel	0,00
70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	Redevances d'occupation du domaines public (gaz, électricité) _ Vente de bois _ Remboursement des frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité	2 400.00
73 : Impôts et taxes	Impôts des ménages _ Taxe sur les pylônes électriques _ Allocation de compensation de l'intercommunalité pour le transfert de certaines compétences et la perte de ressources fiscales _ Autres taxes.	195 464.88
731 Fiscalité locale	Taxes Foncières Bâti et Non Bâti et Taxes d'Habitation Résidences secondaires	165 000.00
74 : Dotations, subventions et participations	Dotations et participations de l'Etat (Dotation de solidarité rurale, FCTVA, frais d'organisation d'élections)	21 203.75
75 : Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles, baux communaux	38 900.00
77 : Produits exceptionnels	Remboursement sur trop perçu SIEA et vente remorque et régularisation ONF suite à mauvais taux de facturation	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 057 617.56
042 : Opérations patrimoniales		2 000.00
TOTAL		1 059 617.56

b) La fiscalité

L'état 1259 COM n'ayant encore pas été communiqué à la collectivité. La Commune propose le maintien des taux comme ceux de 2025.

	<u>Taux</u>	<u>Produits éventuels attendus</u>
Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFB)	29,56%	
Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	36,09%	
Taxe d'habitation logements vacants / résidences secondaires	6,88%	
	TOTAL	165 000.00€

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2026

<u>Dépenses d'Investissements</u>	Description	Montant en €
001 : Solde d'exécution de la section d'investissements reporté	Solde d'exécution de la section d'investissements reportés	148 015.86
204 : Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier	SIEA éclairage public	100 000.00
20 : Immobilisations incorporelles	Frais d'étude	7 290.00
21 : Immobilisations corporelles	Rond-point « Moulin du Pont », jeu de dames place église, scène salle des fêtes, porte d'entrée logements de l'église, caméras	197 372.87
16 : Emprunts et dettes assimilées	Remboursement du capital de la dette	70 534.10
TOTAL DES DEPENSES REELLES		523 212.83
040 : Opérations d'Ordre	OOB Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
041 : Opérations Patrimoniales	OOB Opérations patrimoniales	0.00
TOTAL		525 212.83

Recettes d'Investissements	Description	Montant en €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA et excédents de fonctionnement capitalisés	214 686.64
13 : Subventions d'investissement reçues	Subvention d'investissements reçues	27 876.40
165-Dépôts et cautionnements	Caution logement locatif	1 169.92
TOTAL DES RECETTES REELES		243 732.96
021 : Virement de la Section de Fonctionnement	Virement de la section de Fonctionnement	281 479.87
040 : Opération d'Ordre	OOB Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
041 : Opérations patrimoniales	OOB Opérations patrimoniales	0.00
TOTAL		525 212.83

Les prévisions d'investissements pour l'année 2026 portent d'abord sur la réalisation des restes à réaliser de 2025 :

Commune de Samognat
 COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2025
 Budget principal

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date de l'inscription	Dépenses engagées
				7 290,00 €
203	Assistance à maîtrise d'ouvrage quartier exemplaire	Agence Départementale 01		6 750,00 €
203	Assistance à maîtrise d'ouvrage quartier exemplaire	Agence Départementale 01		540,00 €
				76 599,58 €
2118	Acquisition parcelle D1158	EDF 68050 MULHOUSE + Service Publicité Foncière 01130 NANTUA		1 200,00 €
212	Aménagement du rond-point du "Moulin du Pont"	Becot Paysagiste	22/12/2025	24 444,47 €
2131	Assistance à maîtrise d'ouvrage aménagement de la scène de la salle des fêtes	Novat'home	01/07/2025	4 200,00 €
2131	travaux d'aménagement de la scène de la salle des fêtes	Novat'home	23/12/2025	46 755,11 €
TOTAL				83 889,58 €

Arrêté le présent état à la somme de quatre vingt trois mille huit cent quatre vingt neuf euros et cinquante huit cents au 31 décembre 2025.

Le Maire

Annie ESCODA




Commune de Samognat
 COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2025
 Budget principal

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date de l'inscription	Recettes engagées
1323	Subvention aménagement de la scène de la salle des fêtes	Département		16 726,00 €
13251	Subvention aménagement de la scène de la salle des fêtes	HBA	23/12/2025	11 150,40 €
			TOTAL	27 876,40 €

Arrêté le présent état à la somme de **vingt-sept mille huit cent soixante-seize euros et quarante cents** au 31 décembre 2025.

Le Maire


 Annie ESCODA



Informations complémentaires :

La M57 permet également la fongibilité des crédits au budget primitif, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement (article L.5217-10-6 du CGCT).

La fongibilité des crédits à hauteur de 7,5% sera proposée lors du vote du budget 2025 au conseil municipal.

Cette disposition permet de modifier dès que le besoin apparait la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Les virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Le Maire informera le Conseil municipal des mouvements de crédits lors de la séance suivante.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à SAMOGNAT, le 02 Mars 2026

Le Maire,

Annie ESCODA